

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE**  
**COMMUNE DE VILLEMUR-SUR-TARN**

**PROCES-VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 25 JUIN 2018 – 19H00**

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT et le LUNDI 25 JUIN à 19 heures 00, les membres du conseil municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de **M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire**, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 18 juin 2018.

**ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Jean-Marc DUMOULIN, M. Nicolas REBEIX, M. Georges CHEVALLIER, M. Daniel BOISARD, Mme Hanan BELGIOINO, M. Alain GARDELLE, Mme Agnès PREGNO, M. Jean-Michel MICHELOT, Mme Virginie DOS SANTOS, Mme Corine BRINGUIER, M. Dominique MARIN, Mme Christiane RASCAGNERES, Mme Brigitte ARNAL, Mme Maryse WOLFF, M. Daniel REGIS, M. Jean-Claude AMIEL.

**ÉTAIENT REPRESENTES :**

Mme Aurore DUQUENOY a donné pouvoir à Mme Agnès PREGNO  
Mme Nathalie GILARD a donné pouvoir à M. Daniel BOISARD,  
M. Patrick GUY a donné pouvoir à M. Dominique MARIN,  
Mme Corinne BERTIN a donné pouvoir à Jean-Marc DUMOULIN  
Mme Alexandra DUBOIS a donné pouvoir à M. Nicolas REBEIX,  
M. Jean-Claude BOUDET a donné pouvoir à Mme Maryse WOLFF,  
Mme Emilie SERRIS a donné pouvoir à Mme Brigitte ARNAL

**ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

M. Michel MORDA,  
M. Laurent GROUSSOLE,  
M. Ludovic PORTA,  
Mme Amandine BERGIA  
M. Damien PENDARIES,  
M. Vincent LARSONNEAU  
*Monsieur Jean-Claude AMIEL arrive en séance à 19h45.*

Mme Agnès PREGNO a été élue SECRETAIRE.

Membres en exercice : 29  
Membres présents : 16

Membres absents : 07  
Pouvoirs : 07

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.

## Adoption du Procès-Verbal en date du 15 mai 2018

*Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.*

### 1 – Dénomination d'un lieu « Simone Veil »

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à une demande d'un conseiller municipal, il est proposé de baptiser un lieu « Simone VEIL ». Après réflexion, deux propositions sont émises : le « Pont suspendu » ou le rond-point dit « de l'amphore ».

Considérant que cette décision ne porterait pas atteinte à la mémoire de Madame Simone VEIL ;

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales article L.2121-29 relatifs aux pouvoirs des assemblées délibérantes ;

Vu l'avis favorable du Conseil Départemental de Haute-Garonne ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accéder à cette demande et que cet espace soit dénommé :  
« Pont Simone VEIL » ;

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité moins deux contre :*

- *Décide de nommer le pont suspendu « Pont Simone VEIL »*
- *Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.*

### 2 – Convention d'objectifs avec l'association Espace Jeunes pour la compétence « Jeunesse »

Monsieur Daniel BOISARD, Maire-Adjoint en charge de l'Education et de la Culture, indique qu'il s'agit de renouveler la convention avec l'association Espace Jeunes, aux mêmes conditions, pour l'année scolaire 2018-2019.

Monsieur le Maire indique qu'il faudra se prononcer plus tard sur le mode de gestion de cette association car il s'agit d'une délégation importante, tant sur le plan financier que sur les missions.

Il indique que le travail réalisé par l'association en interne, en matière de manifestations, a été très important. Il rappelle que les associations sont autonomes et qu'il est évident qu'il faut arriver à travailler ensemble entre associations.

Monsieur Daniel BOISARD rappelle que l'association Espace Jeunes est un partenaire essentiel du PEDT (Projet éducatif territorial). Il indique que le « plan mercredi » avancé par le Ministre de l'Education va modifier certainement l'organisation des associations. Il poursuit en rappelant qu'aujourd'hui, 70% des communes sont revenues à la semaine de 4 jours, ce qui n'est pas le cas à Villemur.

Il rappelle que lors des rencontres de la Jeunesse organisées par le Conseil Départemental 31, la qualité de l'association Espace Jeunes a été également reconnue.

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

- *Approuve le renouvellement de la convention avec l'association « Espace Jeunes » pour la compétence « jeunesse » aux mêmes conditions que la précédente ;*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ;*
- *Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.*

### **3 – Convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la Commune et l'Association « Ecole de Musique »**

Monsieur Daniel BOISARD, Maire-Adjoint en charge de l'Education et de la Culture indique qu'il s'agit de renouveler la convention avec l'école de musique dans les mêmes conditions que la précédente.

Monsieur Daniel BOISARD indique que l'Ecole de Musique compte environ 110 adhérents dont 51% de Villemur et 14% hors canton, les autres adhérents étant de la Communauté de Communes Val'Aïgo. La subvention représente donc environ 260 euros par adhérent.

Monsieur Daniel REGIS demande s'il n'est pas possible que les autres communes concernées soient contactées afin qu'elles participent financièrement.

Monsieur le Maire indique qu'effectivement, la commune de Villemur, historiquement, porte le tissu associatif au-delà de ses frontières et que la solidarité nécessaire se confronte aux réalités financières.

Monsieur Daniel REGIS poursuit en indiquant qu'il serait utile de préciser aux adhérents la part que la commune de Villemur porte.

Monsieur le Maire précise que la convention est conclue pour un an.

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

- *Approuve le renouvellement pour un an de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Ecole de Musique » aux mêmes conditions que l'année précédente,*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ;*
- *Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.*

### **4 – Convention de prêt de matériel entre la Commune et les Associations**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il s'agit de prévoir le prêt de matériel aux associations aux conditions définies dans la convention annexée à la note de synthèse.

Monsieur Alain GARDELLE précise qu'il s'agit de prêt de matériels techniques (débroussailleuses, tondeuses), par exemple pour l'entretien des espaces de trail. La responsabilité incombera à l'association preneuse.

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

- *Valide le principe de prêt de matériel entre la Commune et les Associations dans les conditions définies dans le modèle de convention présenté en séance ;*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ;*

### **5 : Rétrocession chemin de La Garrigue, Linkcity**

Monsieur le Maire informe qu'il s'agit de se prononcer sur la rétrocession des espaces communs de l'opération Linkcity. L'opération est terminée et un PV contradictoire a été établi.

Monsieur Nicolas REBEIX indique que les remarques effectuées par Monsieur Dominique MARIN ont été prises en compte. Monsieur Dominique MARIN précise que le projet est de bonne qualité et que l'opérateur a effectivement tenu compte de toutes ses observations.

Monsieur le Maire précise qu'une fois cette rétrocession effective, les espaces communs et voiries seront mis à disposition de la Communauté de Communes Val'Aïgo.

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

- *Approuve la rétrocession dans le domaine public communal des espaces communs et voiries situés impasse de La Garrigue « Clos de La Garrigue » telle que présentée en séance.*
- *Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.*

## **6 : Tableau des effectifs**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Conseil municipal doit se prononcer sur le renouvellement de certains contrats d'agents, arrivant à leur terme fin du mois d'août 2018. Il est ainsi, proposé de titulariser deux agents sur le grade d'adjoint administratif à temps complet. Il est également proposé de créer un poste d'attaché territorial contractuel. Le conseil municipal doit se prononcer sur la modification de la durée de service d'un agent, grade d'adjoint technique, afin de compenser le départ à la retraite d'un agent créant un besoin de personnel dans le service.

Il est proposé la création d'un emploi non permanent d'adjoint du patrimoine, à temps complet (35h00). Cet emploi pourra être pourvu par un contractuel de catégorie C de la filière culturelle au grade d'agent du patrimoine.

Le tableau des effectifs se présente comme suit :

Filière	Catégorie	Cadre d'emplois	Grades	Statut			
				Temps complet		Temps non complet	
				Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	A	Attaché territorial	Attaché territorial	1	1		
	B	Rédacteur territorial	Rédacteur Principal 1ère Cl.	1			
			Rédacteur		3		
	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint Administratif Ppal 1ère Cl.	7			
			Adjoint Administratif Ppal 2ème Cl.	5			
		Adjoint Administratif	3	2		1	
<b>Total</b>						<b>24</b>	
Filière	Catégorie	Cadre d'emplois	Grades	Statut			
				Temps complet		Temps non complet	
				Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Culturelle	B	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation	1			
	C	Adjoint territorial du patrimoine	Adjoint du Patrimoine	2	1		
<b>Total</b>						<b>4</b>	
Filière	Catégorie	Cadre d'emplois	Grades	Statut			
				Temps complet		Temps non complet	
				Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Sociale	C	Agent territorial spécialisée des écoles maternelles	ATSEM principal de 1ère Cl.	7			
			ATSEM principal de 2ème Cl.	1			
<b>Total</b>						<b>8</b>	
Filière	Catégorie	Cadre d'emplois	Grades	Statut			
				Temps complet		Temps non complet	
				Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Police Municipale	C	Agent de police municipale	Brigadier-Chef Principal	3			
<b>Total</b>						<b>3</b>	
Filière	Catégorie	Cadre d'emplois	Grades	Statut / Quotité			
				Temps complet		Temps non complet	
				Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Technique	A	Ingénieur territorial	Ingénieur Principal	1			
			Ingénieur	1			
	C	Adjoint technique territorial	Agent de Maîtrise Principal	2			
			Adjoint Technique 1ère Cl.	4			
			Adjoint Technique 2ème Cl.	11			
		Adjoint Technique	18	3	2	8	
<b>Total</b>						<b>50</b>	
<b>Total par Statut / Quotité</b>				68	10	2	9
<b>Total</b>				82 postes ouverts pour 72 agents			

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

- *Adopte les propositions de Monsieur le Maire ;*
- *Adopte la modification du tableau des effectifs ;*
- *Dit que les budgets sont inscrits au budget 2018 ;*
- *Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.*

#### **7 : Services Techniques (Horaire d'été)**

Monsieur le Maire rappelle que selon les articles L.4121-1 et suivants et articles R.4121-1 et suivants du code du travail, l'autorité territoriale est tenue de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des agents, en y intégrant les conditions de température.

Dans ce cadre-là, les services exposés directement à de fortes température (canicule : 19 ° la nuit, 35° la journée) tels que les services « Espaces Verts », « Propreté », « Logistique » et « Bâtiments » bénéficieront lors de l'arrivée des fortes chaleurs (Juin, Juillet et Août) d'un planning adapté à la période estivale.

Jours	Horaires matin		Total heures effectuées
Lundi	7h00 -14h00	Avec pause de 20 minutes	7h00
Mardi	7h00 -14h00	Avec pause de 20 minutes	7h00
Mercredi	7h00 -14h00	Avec pause de 20 minutes	7h00
Jeudi	7h00 -14h00	Avec pause de 20 minutes	7h00
Vendredi	7h00 -14h00	Avec pause de 20 minutes	7h00
Total heures effectuées par semaine			35h00

Ces services bénéficiant en temps normal d'aménagement de leur temps de travail (semaines de 39 heures) ne généreront plus d'A.R.T.T. durant ces trois mois.

Néanmoins, la fonction publique étant soumise à une obligation de continuité du service public, deux agents de chaque service seront astreints aux horaires suivants :

Jours	Horaires matin	Horaires Après-midi	Total heures effectuées
Lundi	9h00 -12h00	13h30 – 17h30	7h00
Mardi	9h00 -12h00	13h30 – 17h30	7h00
Mercredi	9h00 -12h00	13h30 – 17h30	7h00
Jeudi	9h00 -12h00	13h30 – 17h30	7h00
Vendredi	9h00 -12h00	13h00 – 17h00	7h00
Total heures effectuées par semaine			35h00

Vu l'avis favorable du Comité Technique commun en date du 13 juin 2018 ;

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

- *Approuve la mise en place d'horaire d'été pour le personnel des Services Techniques dans les conditions définies supra ;*

#### **8 : Délibération fixant le plafond de la prise en charge des frais liés à la mise en œuvre du compte personnel de formation**

Il est proposé à l'assemblée de fixer des plafonds par service en matière de prise en charge des frais pédagogiques se rattachant aux formations suivies au titre du compte personnel d'activité. Un plafond a été instauré d'un montant de 1 000 € minimum à 11 000 € par an maximum pour l'ensemble de la Commune.

<u>Service</u>	<u>Nombre d'agent dans le service</u>	<u>Plafond</u>
Pôle Service à la Personne	6	1 000 €
Pôle Moyens et Ressources	6	1 000 €
Police Municipale	3	1 000 €
Pôle Culture, Associations et Festivités	11	1 500 €
Pôle Enfance, Jeunesse et Social	33	4 100 €
Pôle Technique	20	2 400 €
<b>Total</b>	79	11 000 €

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

- Valide la mise en place d'un plafond de prise en charge des frais liés à la mise en œuvre du compte personnel de formation, tel que présenté supra ;

### **9 : Subvention aux associations**

Monsieur Alain GARDELLE, Maire-Adjoint en charge des Associations, présente le tableau des subventions et indique que le libellé des associations a été modifié à la demande du Trésorier, d'autre part un numéro d'ordre a été attribué à chaque association.

Il insiste sur l'évolution du Club de Basket. Monsieur Jean-Michel MICHELOT, Maire-Adjoint en charge des affaires sportives, indique qu'une aide supplémentaire est proposée pour soutenir un déplacement qui a eu lieu à Narbonne pour les 9 / 13 ans, il se félicite du bon résultat du Club.

Monsieur Alain GARDELLE précise que le Club est sur une pente ascendante et qu'il y aura une équipe seniors l'an prochain.

Monsieur le Maire précise qu'en plus des subventions directes, il y a des mises aux normes et changements de matériels réalisés chaque année, à titre d'exemple, les panneaux de basket (10 000 €), le ponton de l'aviron (35 000 €).

Monsieur Alain GARDELLE indique qu'une demande de subvention a été effectuée pour l'association le Trèfle à 4 Feuilles, car cette association prend très ponctuellement le relai du Panier Villemurien en période estivale. En 2017, le Trèfle à 4 feuilles a fourni 200 colis pour 20 familles. Il est proposé une subvention de 200 € au titre de l'année 2018.

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

- Approuve les demandes de subventions telles que présentées en séance ;
- Dit que les crédits sont prévus au BP 2018 ;

### **10 : Demandes de subventions – Amendes de police**

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'inscrire le programme de mise en sécurité routière de Sayrac (environ 19 000 € HT) au titre des amendes de police, il convient également de l'autoriser à signer la convention avec le Conseil Départemental de Haute-Garonne.

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** le projet de convention avec le Conseil Départemental 31.,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

## 11 : Décision Modificative n°2018-002

Monsieur Georges CHEVALLIER, Maire-Adjoint en charge des Finances indique que suite à différentes acquisitions (matériels pour la culture, terrains, bateaux électriques...) et des travaux et des études (ponton aviron, étude PLU, mouvement de cautions, donation) il est nécessaire de procéder à la modification n°2 du Budget Principal tel que présenté dans le tableau ci-dessous.

### DM N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2116-123HAMEAUX-026 : 123-HAMEAUX	0.00 €	2 999.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2161-33 : Oeuvres et objets d'art	0.00 €	260.00 €	0.00 €	0.00 €
R-10251-33 : Dons et legs en capital	0.00 €	0.00 €	0.00 €	260.00 €
R-1328-123HAMEAUX-026 : 123-HAMEAUX	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 999.00 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 259.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 259.00 €</b>
R-1348-136URBANISME-820 : 136 - URBANISME	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 000.00 €</b>
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	650.00 €	0.00 €	0.00 €
R-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	0.00 €	0.00 €	650.00 €
<b>TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>650.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>650.00 €</b>
D-2031-136URBANISME-820 : 136 - URBANISME	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>15 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2116-123HAMEAUX-026 : 123-HAMEAUX	0.00 €	1 001.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-128EQUIPEMENTS-414 : 128 - EQUIPEMENTS SPORTIFS	0.00 €	39 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152-121VOIRIE CNE-820 : 121 - VOIRIE COMMUNALE	79 001.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-124MAIRIE-33 : 124-MAIRIE	0.00 €	4 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184-124MAIRIE-024 : 124-MAIRIE	0.00 €	4 900.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-124MAIRIE-33 : 124-MAIRIE	0.00 €	5 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-128EQUIPEMENTS-024 : 128 - EQUIPEMENTS SPORTIFS	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>79 001.00 €</b>	<b>70 001.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-275-023 : Dépôts et cautionnements versés	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
R-275-023 : Dépôts et cautionnements versés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500.00 €
<b>TOTAL 27 : Autres immobilisations financières</b>	<b>0.00 €</b>	<b>500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>500.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>79 001.00 €</b>	<b>89 410.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 409.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>10 409.00 €</b>		<b>10 409.00 €</b>

Monsieur le Maire insiste sur la qualité du programme livré par Linkcity pour le compte de Toulouse Métropole Habitat. Il précise qu'il s'est rendu avec le Maire-Adjoint délégué aux affaires sociales, Madame Aurore DUQUENOY, pour la remise des clefs aux premiers arrivants et que la commune est largement associée à l'attribution de logements.

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

- *Approuve la Décision Modificative n°2018-02 telle que présentée supra;*

## 12 : Demande de garantie sur prêt CDC – Clos La Garrigue

Monsieur le Maire indique que Toulouse Métropole Habitat a fait l'acquisition de 38 maisons individuelles (Résidence Clos la Garrigue). L'office a recouru à la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 4 942 002 euros. La garantie de la commune est demandée à hauteur de 30%. Le Conseil Départemental de Haute Garonne garanti les 70% restants. 4 logements sont réservés à la commune. Pour information, le montant total de l'opération s'élève à 5 902 729 euros.

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

- *Approuve la demande de garantie sur prêt CDC pour le Clos La Garrigue telle que présentée supra ;*
- *Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.*

### **13 : Emprunt**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre des investissements 2018, il est prévu le recours à un emprunt pour 800 000 euros. Cet emprunt financera la part du giratoire RD 630/chemin du Roussel (200 000 euros), la place du Souvenir (200 000 euros), la mise aux normes PMR et la reprise de la salle de projection des Greniers du Roy (100 000 euros) ainsi que le pôle associatif (300 000 euros). La négociation est en cours, les propositions ont été remises en séance.

Monsieur le Maire propose de retenir le Crédit Mutuel sur la proposition à 1,59 %, sur 20 ans, mensuel.

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

- *Approuve la demande d'emprunt auprès du Crédit Mutuel pour un montant de 800 000 €, au taux fixe mensuel de 1,59 % sur 20 ans ;*
- *Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.*

### **14 : Tarifs mise à disposition « bateaux électrique »**

La Commune a fait l'acquisition de deux bateaux électriques qui permettront de proposer, durant la saison d'été 2018, des promenades sur le Tarn, notamment à destination du jeune public et des touristes.

A cet effet, des tarifs doivent être mis en place, il est proposé :

- Jusqu'à deux personnes : 5 euros pour 20 minutes / 6 euros pour 30 minutes
- Jusqu'à quatre personnes : 7 euros pour 20 minutes / 8 euros pour 30 minutes

Gratuit pour les enfants de moins de 14 ans

*L'utilisation de ces bateaux sera interdite aux mineurs non-accompagnés.  
Le pilotage sera interdit pour les enfants de moins de 14 ans.*

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

- *Accepte la mise en place de tarifs pour mise à disposition de matériel telle que décrite supra.*

**Arrivée de Monsieur Jean-Claude AMIEL**

### **15 : Modification du tarif pour le Marché de Noël**

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs municipaux relatifs au Marché de Noël pour l'année 2018 ont été votés en séance du 03/04/2018, comme suit :

Occupation du domaine public/Marché de Noël 2018	Créateurs et exposants	Associations
--	------------------------	--------------

- pour un stand de 3 mètres linéaires par exposant	60 € par stand pour les 2 jours	30 € Par stand pour les 2 jours
--	---------------------------------------	---------------------------------------

Après un retour d'expérience, il est proposé à l'assemblée de modifier ces tarifs et de revenir sur ceux appliqués en 2016, soit :

Occupation du domaine public/Marché de Noël (par jour)	Tarifs 2016 sans électricité	Tarifs 2016 avec électricité
--	------------------------------	------------------------------

- pour un stand de 3 mètres linéaires,	5	10
- pour un stand de 4 mètres linéaires,	8	13
- pour un stand de 5 mètres linéaires,	11	16
- pour un stand de 6 mètres linéaires,	14	19
- pour un stand de 7 mètres linéaires,	17	22
- pour un stand de 8 mètres linéaires,	20	25

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

- *Accepte la modification des tarifs pour le Marché de Noël dans les conditions décrites supra ;*
- *Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.*

#### **16 : Cession parcelles – Route de Bondigoux**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les propriétaires de deux parcelles situées en sortie de Villemur route de Bondigoux de part et d'autres de la RD 22, cadastrées I n°249 d'une superficie de 2 664 m<sup>2</sup> et I n°465 d'une superficie de 1 138 m<sup>2</sup>, proposent de les céder à titre gratuit vu leur inutilité pour les propriétaires actuels. Ils sont classés en zone N et NS du PLU.

Il s'agit d'autoriser la commune à les acquérir pour l'euro symbolique car ces terrains s'inscrivent dans la préservation des Berges du Tarn et des coteaux. Les frais notariés seraient à la charge de la Commune.

Madame Brigitte ARNAL demande quel est l'intérêt de ces terrains.

Monsieur Nicolas REBEIX indique que ces terrains pourront servir dans le cadre des chemins de randonnées, la mise en valeur et la protection du Tarn.

Monsieur le Maire précise que la route entre Villemur et Bondigoux est très accidentogène mais également morcelée foncièrement.

L'acquisition de certaines parcelles peut permettre éventuellement au Conseil Départemental 31 d'aménager des équipements sécuritaires.

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

- *Autorise l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées I 249 et I 465 ;*
- *Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette acquisition.*

### **17 : Cession parcelles – Programme LINKCITY et M. DU BERNARD**

Monsieur le Maire indique que le plan de masse a été recalé pour que le rond-point coïncide avec celui déposé par la convention envoyée pour validation au Conseil Départemental et pour intégrer des surfaces supplémentaires à M. DU BERNARD suite à ce recalage.

La proposition de LINKCITY ne bougera pas soit 477 300 € décomposée comme évoquée lors du dernier Conseil. Les domaines ont été consultés

Pour M. DU BERNARD, au lieu de 2 500 m<sup>2</sup> la surface sera de 3 619 m<sup>2</sup> soit 144 760€.

Il s'agit aussi de se prononcer sur le principe de rétrocession des espaces publics. Cette rétrocession sera à nouveau présentée au Conseil une fois les opérations terminées.

Monsieur Nicolas REBEIX indique que Linkcity maintient son prix même si la surface acquise est inférieure, en-effet, il s'agit de garder la propriété communale sur la voirie afin d'éviter des cessions et rétrocessions complexes.

Madame Brigitte ARNAL demande dans quels délais cette opération doit avoir lieu.

Monsieur Nicolas REBEIX précise que le dépôt du Permis d'Aménager doit avoir lieu début juillet pour une promesse d'achat au 4<sup>ème</sup> trimestre 2018. Il indique que le giratoire a déjà fait l'objet d'une étude et qu'il sera lancé lorsque l'opération sera finalisée. Il précise que ce giratoire sera rapidement nécessaire au vu des opérations se lançant y compris à l'Ouest.

Les Services des Domaines ont été consultés.

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

- *Approuve la cession à LINKCITY dans les conditions définies supra ;*
- *Approuve la cession à M. DU BERNARD ou Substitution dans les conditions définies supra ;*
- *Accepte le principe de rétrocession des espaces communs de la partie LINKCITY.*

### **18 : Déclassement d'un chemin communal – Le Terme**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par courrier en date du 25 avril 2018, Mme EVA SCHMIDT et M Cyril KLEITZ, demeurant au 1312 route de Nohic à Villemur, ont demandé le déclassement en vu du rachat d'une partie du chemin communal longeant leurs parcelles (section R n° 676, 678, 679, 420 et 681) et les parcelles cadastrées R n° 677, 417 et 418.

Ce chemin apparaît toujours au cadastre comme appartenant au domaine public communal mais n'est plus emprunté et entretenu selon les demandeurs.

Un Rapport de constatation a été établi le 15 juin 2018, par la police municipale.

Il s'agit donc d'autoriser M. le Maire à lancer et organiser cette enquête publique.

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

- *Autorise le déclassement du chemin communal du domaine public communal ;*
- *Autorise Monsieur le Maire à lancer et organiser l'enquête publique ;*

### **19 : Pose d'une borne marché parking de Magnanac – SDEHG – Dossier n°01 BT 0170**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la demande de la commune il s'agit de la pose d'une borne marché parking de Magnanac pour un montant total de l'opération estimé par le SDEHG à 4 048 euros dont 1 143 euros à charge de la commune.

Monsieur Daniel REGIS indique qu'il serait utile de mettre un véritable panneau associatif à Magnanac.

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

- *Approuve le projet présenté dans les conditions supra,*

#### **20 : Vente parcelles ZA Pechnauquié III – Mme DELAERE, M. LO PICCOLO et indivision**

La Commune a délibéré lors du Conseil Municipal en date du 15 mai 2018 sur la cession des parcelles suivantes :

- ZA 158pM (44 m<sup>2</sup>) à 50 euros HT du m<sup>2</sup> à M. LO PICCOLO,
- ZA 158pN (103 m<sup>2</sup>) à 50 euros HT du m<sup>2</sup> à Mme DELAERE
- ZA 159 (8m<sup>2</sup>) et ZA 161 (103m<sup>2</sup>) en indivision aux deux preneurs.

Conditions de vente : frais d'acte à charge des acquéreurs sauf pour l'indivision. Les Domaines ont été consultés.

Il convient à nouveau délibérer sur ces ventes afin de prendre en compte des changements puisque la parcelle ZA 159 sera achetée uniquement par M. LO PICCOLO.

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

- *Accepte la vente aux conditions définies supra ;*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires..*

#### **21 : Liste des Marchés Publics conclus en 2017**

Monsieur le Maire présente le tableau récapitulatif des Marchés Publics conclus en 2017.

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

- *Déclare prendre acte de la liste des marchés publics conclus par la Commune au cours de l'année 2017 ;*
- *Autorise Monsieur le Maire à procéder à la publication de cette liste conformément aux dispositions réglementaires en vigueur ;*

#### **INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE (ARTICLE L.2122-22 DU CGCT)**

**Pas de rendre-compte des décisions à présenter à ce conseil.**

**L'Ordre du Jour étant épuisé, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.**

Monsieur Nicolas REBEIX indique que le permis de construire du pôle médical est validé.

Il informe qu'une réunion a eu lieu avec le Conseil Départemental 31, au sujet du Pont Suspendu. La consultation des bureaux d'études est en cours afin de travailler sur les différents scénarios possibles. Les retours d'informations sont prévus pour 2019, c'est à ce moment-là qu'il faudra faire des choix.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de sécuriser l'accès piétons, cycles, toutes les pistes seront envisagées passerelle, sens unique...

Il rappelle également que l'étude porte essentiellement sur la structure du pont et qu'il n'est pas prévu de fermeture imminente.

Monsieur Nicolas REBEIX indique qu'il a demandé à la Communauté de Communes Val'Aïgo de prendre une délibération de principe concernant une ligne interdépartementale Saint-Sulpice, Bessières, Villemur, Montauban. En-effet, la Région, compétente en la matière depuis la Loi NOTRe, est en train de revoir ses organisations de transports.

Il rappelle que le Conseil Départemental 31 avec Monsieur Jean-Luc RAYSSEGUIER travaillent aussi sur les questions de mobilité.

Monsieur Nicolas REBEIX présente le projet de construction du nouveau groupe scolaire maternelle :

Projet complexe à construire par étape à la fois par l'adaptation de règles d'urbanisme (PLU PPRI), les contraintes d'accès à la zone, les contraintes d'emplacement et d'alimentation des réseaux, la nécessité de faire évoluer le projet pour répondre, dès que cela sera nécessaire, à l'afflux d'une nouvelle population scolaire.

#### **LANCEMENT DU PROJET**

Il se fait de manière anticipée, volonté de la municipalité de lancer le projet de restructuration des Ecoles dans le cadre d'une révision générale du PPRI suite à une note de synthèse remontée au Ministère dont les principes sont actés en Conseil Municipal extraordinaire en présence du Secrétaire Général de la Préfecture fin 2017.

Ce projet vise notamment à déplacer les populations les plus vulnérables (élèves de maternelle) hors risque inondation.

2017 mai- juin élaboration d'un projet de principe avec l'ensemble des partenaires sur la base d'un groupe scolaire maternelle de 8 classes évolutif sur l'emprise des terrains communaux supportant la crèche et dédiés sur le PLU originel à un lotissement communal avec mixité sociale.

#### **LES ACCES A LA ZONE**

2017 juillet, la municipalité engage des entretiens avec le Conseil Départemental qui acceptera de subventionner le giratoire du CD 630 alors qu'il ne devait le faire que dans le cadre de la construction du futur collège. Septembre 2017, demande expresse de la Mairie pour que ce giratoire soit réalisé sur l'exercice 2018 alors qu'il était proposé sur 2019 par le Conseil Départemental. Fin 2017, début des études, élaboration du document de convention. Juin 2018 début des travaux pour une livraison automne 2018.

#### **LA CONTRAINTE DE MODIFICATION DU PLU (Plan Local d'Urbanisme)**

2017, l'emplacement du futur groupe scolaire est acté sur une zone non adaptée règlementairement. Nécessité de travailler avec un bureau d'études sur la mise en conformité du PLU et le type de document à réaliser.

2018, élaboration du document qui sera validé en fin d'année (modification simplifiée du PLU n°3).

#### **LA NECESSITE DE COLLER AVEC LA REVISION DU PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation)**

Travail de fond de trois années de travail entre 2016 et 2019 avec DDT, Préfecture, cabinet d'architectes urbanistes, hydrauliciens et Mairie pour un projet qui a déjà été communiqué aux différents partenaires (Note de synthèse de janvier 2017) et qui a été reçu très favorablement et validé par le Ministère (DGPR) en juin 2018.

Le nouveau règlement du PPRI est en cours d'élaboration et sera applicable en 2019.

#### **LES RESEAUX**

La zone envisagée est dotée des différents réseaux cependant la parcelle est traversée par une ligne Haute Tension qu'il faudra effacer. La décision de passer sur une construction d'un groupe 10 classes est prise car elle constitue une opportunité pour réduire le coût du projet. En effet, l'effacement de la ligne incomberait à Enedis alors qu'à 8 classes cette opération serait à la charge de la commune.

### **L'EVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE**

Les prévisions indiquent que pour l'année à venir, 2018-2019 l'effectif des écoles se stabilise, pour l'année suivante 2019-2020, il y aura une poussée de la population des élèves de maternelle. De plus, des projets immobiliers vont se concrétiser sur le secteur de Magnanac avec des premières livraisons probables attendues à partir de la fin 2020 début 2021.

### **L'OBJECTIF DE LA MUNICIPALITE**

2019, concertation, finalisation du programme avec maîtrise d'œuvre engagée. Dépôt des autorisations d'urbanisme et demande de subvention début 2020. Cette subvention sera peut-être à demander en deux fois sur 2020 et 2021.

Lancement du chantier en 2020 pour une ouverture en une ou deux tranches en fonction des subventions dès septembre 2021.

Monsieur Daniel REGIS indique qu'à priori, la commune aurait perdu un procès concernant le paiement des travaux suite à un aménagement routier, route de Toulouse. Le demandeur s'était pourtant engagé à verser une somme à la commune, sous le précédent mandat jusqu'à hauteur de 35 000 €.

Monsieur Georges CHEVALLIER indique qu'effectivement les documents contractuels n'ont pas été signés comme il aurait fallu, début 2014, sous le précédent mandat.

Monsieur le Maire précise qu'en outre, le prix final de cet aménagement était de 11 000 € et non de 35 000 € et que sans cet îlot central, la personne concernée n'aurait jamais pu construire.

Il poursuit en indiquant que le comparatif avec les travaux réalisés sur la RD630 est fallacieux, en-effet sur la RD630, à hauteur de l'ancienne laiterie, il s'agit d'une voie départementale qui croise une voie communale, cette voie communale dessert la zone d'activité de Villematier. Il s'agit d'un aménagement de sécurité lié à la circulation des poids-lourds et en aucun cas de permettre de favoriser l'implantation d'un particulier.

Monsieur Nicolas REBEIX précise que souvent les acteurs économiques sous évaluent les charges directes et indirectes liées à leurs projets.

Monsieur Daniel BOISARD indique que le film « Les vieux fourneaux » dont une partie du tournage a eu lieu sur la commune sera en salle mercredi prochain. Il poursuit en indiquant que la commune a été démarchée pour un tournage de film de Wes Anderson.

Monsieur Jean-Marc DUMOULIN précise que la reprise des travaux aux bâtiments BRUSSON est prévue le 05 juillet 2018.

**La séance est clôturée à 19h55.**

### **QUESTIONS DU PUBLIC**

Madame GIMENEZ revient sur la subvention pour le Trèfle à 4 Feuilles, elle rappelle qu'en 2011 et 2012, cette association avait reçu 400 € de la part de la commune. Elle précise qu'à la suite il y a eu la création du Panier Villemurien. Elle souligne la générosité de la commune en matière de vie associative et de solidarité. Elle indique qu'il est indispensable de ne pas dénigrer certaines associations. Elle précise qu'il est hélas regrettable que certaines associations dénigrent systématiquement le travail communal et ne cherchent qu'à polémiquer plutôt que de construire. Elle souhaiterait que les communes avoisinantes passent des mots aux actes dans le cadre du soutien de la commune de Villemur en particulier pour le CADA.

Monsieur Daniel REGIS précise que la commune a environ une centaine d'associations dont cinquante subventionnées et qu'il sera difficile à l'avenir de faire face tant au niveau organisation, locaux et financier.

Monsieur le Maire précise que la Région avait promis une aide de 50 000 € pour les résidents du CADA plafonnée à 50 000 € mais que le dossier est d'une complexité telle (photocopie des cartes de résidents, factures, conventions...) qu'il a écrit ce jour à la Présidente du Conseil Régional afin d'obtenir cette subvention pour laquelle tout semble être fait pour ne pas l'obtenir.

Il indique également qu'aucun enfant n'a été exclu de la cantine, quel que soit son statut, mais qu'il n'est pas question de légitimer ce qui ne peut l'être.

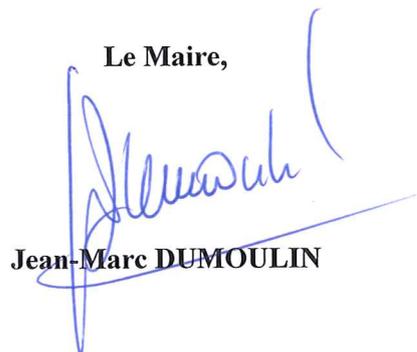
**La Secrétaire de séance,**



**Agnès PREGNO**



**Le Maire,**



**Jean-Marc DUMOULIN**